

**PROGRAMME ET ORDRE DU JOUR (CONSULTER EGALEMENT LES REMARQUES JOINTES)**

JEUDI 17 AVRIL

Rassemblement et café	8h45	
<b>1</b>	<b>Quelques mots de bienvenue et de présentation</b>	<b>9h00</b>
<b>2</b>	<b>La planification européenne</b>	
<b>a</b>	<b>Compendium des systèmes et politiques de planification de l'EU</b>	<b>9h15</b>
	Vincent Nadin, Université de West of England, co-rédacteur en chef	
<b>b</b>	<b>La Perspective de Planification Spatiale Européenne (PDSE)</b>	<b>9h45</b>
	Orateur à confirmer	
	<b>Discussions</b>	<b>10h00</b>
Café		10h30
<b>3</b>	<b>Présentations de planification de la Côte d'azur et de Lisbonne</b>	
<b>a</b>	<b>La Côte d'azur</b>	<b>11h00</b>
<b>b</b>	<b>La zone métropolitaine de Lisbonne</b>	<b>11h30</b>
	<b>Discussions</b>	<b>12h00</b>
Déjeuner		12h30
<b>4</b>	<b>Sessions des groupes de travail</b>	
	<b>Groupe de travail 1</b>	<b>14h00</b>
	<b>La soutenabilité et le processus de planification métropolitaine</b>	
Thé		15h30
<b>5</b>	<b>Groupe de travail 2</b>	<b>16h00</b>
	<b>La planification du changement économique au niveau métropolitain</b>	
<b>6</b>	<b>Session de gestion consacrée à l'atlas/à l'annuaire</b>	<b>17h30</b>
Clôture		18h00
Soirée libre		



**PROGRAMME ET ORDRE DU JOUR (CONSULTER EGALEMENT LES REMARQUES JOINTES)**

VENDREDI 18 AVRIL

Café		9h00
<b>7</b>	<b>Groupe de travail 3</b> <b>Planification de l'utilisation intégrée des terres et du transport</b>	<b>9h15</b>
	<b>Discussion</b> <b>Résultats et conclusions des groupes de travail</b>	<b>10h45</b>
Café		11h15
<b>8</b>	<b>Nouveau sujet de discussion (voir notes ci-jointes)</b>	
	<b>Session 1 Dialogue expérimental sur le réseau</b>	<b>11h30</b>
	<b>Restructuration des zones métropolitaines pour le XXIème siècle</b> · <b>Identification des priorités de changement</b> · <b>Mise en oeuvre de projets clés, y compris les options de financement</b>	
Déjeuner		12h30
<b>9</b>	<b>Session 2 Dialogue expérimental sur le réseau</b>	<b>14h00</b>
Thé	<b>Echanges au niveau du réseau (voir formulaire proforma ci-joint)</b>	<b>15h30</b>
<b>10</b>	<b>Réunion du Comité directeur intérimaire (voir ordre du jour détaillé ci-joint)</b>	<b>16h00</b>
<b>11</b>	<b>Groupes de travail 1, 2 et 3</b> <b>Sessions de gestion</b>	<b>17h30</b>

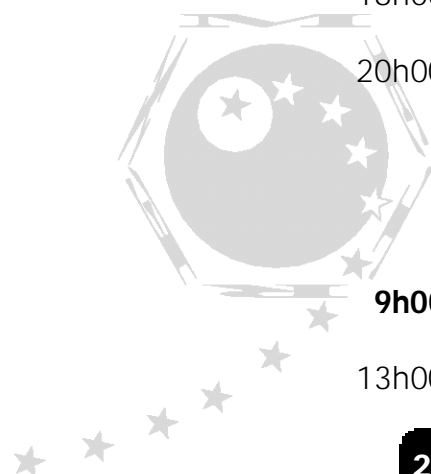
Clôture 18h00

Dîner du réseau 20h00

SAMEDI 19 AVRIL

**Visite d'étude de Lisbonne et du site de l'exposition internationale de 1998****9h00**

Déjeuner et clôture 13h00



**REMARQUES SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1 QUELQUES MOTS DE BIENVENUE ET DE PRESENTATION PAR LE SECRETARIAT ET L'AUTORITE D'ACCUEIL
  
- 2 LA PLANIFICATION EUROPEENNE
  - a LE COMPENDIUM DES SYSTEMES ET POLITIQUES DE PLANIFICATION SPATIALE DE L'EU.

La 3ème réunion des ministères pour la politique régionale et la planification, qui a eu lieu à La Haye en 1991, a approuvé l'idée de réalisation d'un compendium ayant pour but de fournir une source d'informations comparatives faisant autorité sur les systèmes et politiques de planification employés dans les états membres. Ces activités ont été gérées et réalisées par une équipe d'experts-conseils dont le cabinet Chesterton Consulting et différents participants de l'université de West of England, de Liverpool et du Pays de Galles. Vincent Nadin, de l'université de West of England (Bristol), va présenter les travaux de cette équipe et, plus particulièrement, la planification au niveau métropolitain. Un sommaire a déjà été distribué en anglais aux membres.

- b LA PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT SPATIAL EUROPEEN (PDSE).

Les membres ont déjà reçu un exemplaire de ce document préparé par le gouvernement allemand et daté de 1994, et rédigé après la réunion de Leipzig des ministres chargés de la planification spatiale. Le gouvernement italien, après la réunion de Venise, en 1996, a préparé un autre document clé consacré à la planification spatiale. Ensuite, la DGXVI a rédigé un bref rapport décrivant les renseignements de base du document de la PDSE. Ce bref sommaire est joint à ce document et est fourni aux membres, à titre d'information.

Les activités en matière de PDSE progressent sous la présidence de l'UE par les Pays-Bas et son format définitif devrait être examiné lors du conseil des ministres qui se tiendra à Nordweig, au mois de juin 1997.

Par conséquent, les responsables de la DGXVI ont des problèmes pour participer à la réunion METREX de Lisbonne mais ont pris l'engagement de se rendre à la réunion d'octobre, à Cracovie, date à laquelle doivent commencer les discussions et consultations de la PDSE. En outre, la Commission européenne va effectuer une présentation totale de la PDSE lors de la conférence de Nice. En se basant sur les documents disponibles, le Secrétariat a rédigé un rapport indiquant la forme et le fond de cette PDSE.

**REMARQUES SUR L'ORDRE DU JOUR**

---

**3 PRESENTATIONS DE PLANIFICATION DE LA COTE D'AZUR ET DE LISBONNE**

Lors de la réunion de Nice, des collègues des Alpes-Maritimes ont indiqué qu'ils avaient l'intention de préparer une stratégie de développement pour la métropole Côte d'azur. Un accord sur ce concept devrait être finalisé lors de la réunion de Lisbonne et nous devrions, nous l'espérons, recevoir un compte-rendu d'avancement indiquant sa forme et son fond.

Des collègues de la Junta Metropolitana de Lisboa vont présenter différents problèmes de planification stratégique auxquels doit faire face Lisbonne et les approches mises en place sur le plan politique pour résoudre ces problèmes.

**4-7 SESSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL.**

Trois sessions de 90 minutes chacune sont prévues pour les discussions des groupes de travail. Deux options sont possibles pour organiser le temps ainsi disponible.

**1ère option**

Trois sessions distinctes de discussions portant sur un sujet distinct intéressant un groupe de travail distinct. Ces sessions se dérouleront les unes après les autres et seront placées sous la direction du président et des membres de chaque groupe de travail mais les autres membres du réseau serviront d'observateurs et pourront apporter une contribution.

**2ème option**

Discussions individuelles pour chaque groupe de travail pendant la totalité des trois sessions prévues.

L'ordre du jour a retenu par hypothèse l'option 1 étant donné qu'il sera probablement difficile de fournir des services linguistiques à trois sessions séparées mais simultanées de groupes de travail et également car cela semble offrir l'occasion de profiter de la connaissance de tous les membres présents du réseau. Des sessions de gestion ont été programmées à la fin de jeudi et de vendredi pour permettre aux présidents et aux groupes de travail d'examiner des problèmes d'organisation et d'autres sujets.

**8-9 NOUVEAUX SUJETS DE DISCUSSION**

Etant donné que le réseau ne se rencontre qu'à deux reprises par an, il a été suggéré de profiter de la réunion de Lisbonne pour mettre en place des sessions périodiques de travail en réseau entre les différents membres, sessions



**REMARQUES SUR L'ORDRE DU JOUR**

consacrées à un sujet d'actualité et d'intérêt commun. Si ces sessions s'avèrent valables, elles pourraient devenir l'un des postes habituels de l'ordre du jour, avec sélection du sujet lors de la réunion précédente. Cela permettrait aux membres d'étudier un sujet donné tout en bénéficiant d'un certain préavis.

Le sujet proposé pour ce dialogue expérimental du réseau devrait être le suivant:

**La restructuration des zones métropolitaines pour le XXIème siècle**

- . **Identification des priorités de changement**
- . **Mise en oeuvre de projets clés y compris les options de financement**

Ce sujet a été mentionné par des membres lors des réunions précédentes.

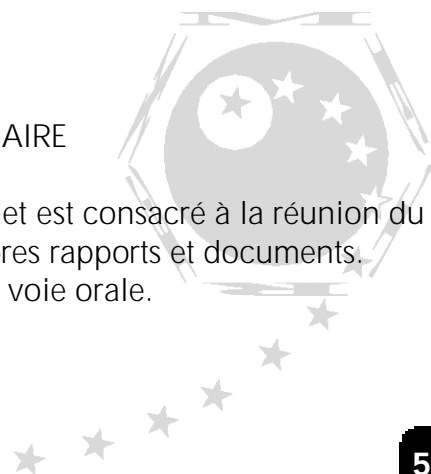
Il est prévu de promouvoir les discussions en divisant le réseau en 3 ou 4 tables autour desquelles s'assièront 8 à 10 membres participants avec nomination d'un président ayant pour but de diriger les débats et un rapporteur chargé d'enregistrer les principaux résultats et les conclusions. Alastair Wyllie, sur un plan professionnel, a l'habitude d'organiser des réunions de ce type et a rédigé une note séparée pour suggérer le mode de gestion de ce type de dialogue. Le secrétariat a également rédigé une note de discussion à ce sujet, pour faciliter les débats, en se basant sur plusieurs problèmes politiques identifiés dans le compendium de l'UE.

Nous serions très reconnaissants aux membres de nous fournir leur avis à ce sujet et de faire circuler avant la réunion des contributions de courte durée ou d'arriver à cette réunion en étant prêt à y présenter leurs contributions. Nous souhaiterions également, pour faciliter les débats, qu'un ou deux membres proposent leurs services pour encadrer les discussions à une table.

Pour promouvoir le travail en réseau dans METREX, dans les douze mois à venir, il est également demandé aux membres, à titre de proposition, de fournir leur avis sur le document proforma ci-joint. Les résultats feront l'objet de discussions, lors du thé, dans l'après-midi du vendredi, avant la réunion du Comité directeur intérimaire.

**10 LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR INTERIMAIRE**

Un ordre du jour séparé est joint à ce document et est consacré à la réunion du Comité directeur intérimaire. Il contient ses propres rapports et documents. Certains rapports seront également présentés par voie orale.



**2b — LA PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT SPATIAL EUROPEENNE (PDSE)**

## RENSEIGNEMENTS DE FOND

La procédure qui va aboutir à la publication imminente de la PDSE a commencé à Nantes, dès 1989, lors de la première réunion des ministres responsables de la planification spatiale dans l'UE. Depuis, ils se sont rencontrés une fois par an jusqu'en 1993 puis deux fois par an. La procédure de réalisation de la PDSE a vraiment commencé en 1994. Les principales réunions semblent avoir été les suivantes :

- La Haye, 1991. Formation du comité sur le développement spatial (CDS).
- Liège, 1993. Les ministres décident de rédiger les grandes lignes de la PDSE.
- Leipzig, 1994. Accord sur les principes de la PDSE (document distribué aux membres de METREX).
- Strasbourg, 1995. Examen de plusieurs scénarios de tendances.
- Madrid, 1995. Document intérimaire. Examen des options concernant la planification.
- Venise, 1996. Document de base avec cartes de synthèse (le programme de travail de la DGXVI pour rédiger ce document de base a été distribué aux membres de METREX en même temps que les documents à l'ordre du jour de Lisbonne).
- Nordweig, 1997. Présentation publique de la PDSE.

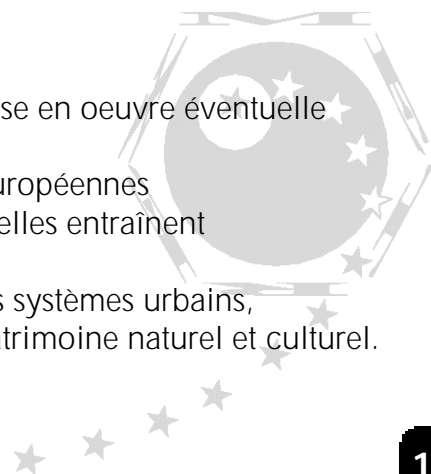
## LE FOND ET LA FORME DE LA PDSE

En lisant les documents disponibles, il est possible de déterminer dans une certaine mesure le fond et la forme probables de la PDSE. Les objectifs déclarés sont la cohérence socio-économique et le développement soutenable. A l'intérieur de ces objectifs principaux, les objectifs secondaires sont les suivants :

- un système urbain plus équilibré et polycentrique
- la parité de l'accès à l'infrastructure et à la connaissance
- une gestion et un développement prudents du patrimoine naturel et culturel de l'Europe

Ce document examine ensuite :

- les options et le niveau (UE, national, etc.) de mise en oeuvre éventuelle
- les points forts et les points faibles des régions européennes
- les tendances et les opportunités et menaces qu'elles entraînent
- les orientations politiques en ce qui concerne les systèmes urbains, l'infrastructure et la connaissance ainsi que le patrimoine naturel et culturel. Une synthèse de tous ces éléments.



**2b — LA PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT SPATIAL EUROPEENNE (PDSE)**

- Des mesures de mise en oeuvre, liées aux systèmes urbains, à l'infrastructure et à la connaissance et au patrimoine naturel et culturel.

En conclusion apparaissent des sections consacrées :

- aux zones d'actions européennes pour un développement spatial intégré
- une synthèse politique (ou une stratégie politique).

Il est fait référence "aux mises à jour successives" de la PDSE ce qui semble impliquer que la Commission envisage de mettre en oeuvre un processus continu de planification spatiale au niveau européen.

**LES IMPLICATIONS POUR LES REGIONS ET ZONES METROPOLITAINES.**

Il est évident que la PDSE va faire référence à un certain nombre de sujets qui, de par leur nature, peuvent être examinés sur un plan hiérarchique. Par exemple, le réseau de transport européen a déjà été catégorisé avec la définition des réseaux de transports transeuropéens, en trajets et terminaux qui ont une importance au niveau de l'UE, et sur les plans nationaux, régionaux ou locaux. De même, le patrimoine naturel et culturel a été catégorisé en plusieurs zones ou lieux qui ont une importance au niveau de l'UE ou sur les plans nationaux ou autres. Ces catégories peuvent ensuite être liées à certains niveaux de responsabilités administratives avec établissement de politiques, priorités et programmes. Une synthèse horizontale entre les zones politiques (par exemple, le transport et le patrimoine) est bien évidemment nécessaire de même qu'une synthèse verticale à l'intérieur des zones politiques (par exemple, entre l'UE et les administrations nationales et régionales).

La situation est moins claire en ce qui concerne le système urbain. Il semblerait que la PDSE contiendra une analyse socio-économique des points forts et des points faibles des zones urbaines de plus de 50 000 habitants ainsi que les opportunités et menaces présentées par des tendances discernables, jusqu'à l'horizon 2015. Ces tendances se rangeront dans la catégorie "forte" c'est-à-dire qui ne peuvent pas être influencées, ou "moins forte", qui peuvent être atténuées, neutralisées ou inversées par des moyens politiques. Cette analyse sera suivie de "scénarios décrivant ce qui est possible". Les principes de Leipzig exigent que la PDSE ne doit "pas dépendre de la taille des cités mais de leurs spécialisations et diversités fonctionnelles ... en fonction de leur rôle au niveau planétaire, européen, national, régional ou local". La richesse et la diversité de la vie et du patrimoine urbain sont reconnues comme jouant un rôle important et central.

Par conséquent, il semblerait que la PDSE va contenir une évaluation, une catégorisation et un point de vue politique des régions et zones métropolitaines européennes et également des zones urbaines plus petites. Cette opinion comprendra

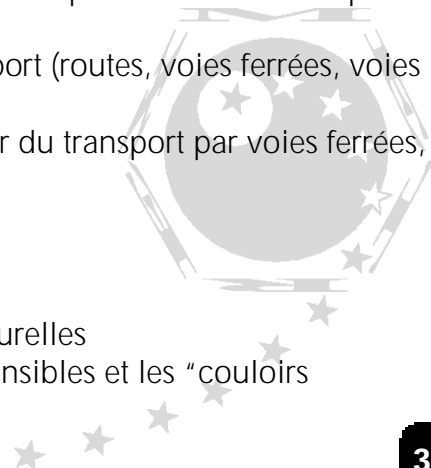
**2b — LA PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT SPATIAL EUROPEENNE (PDSE)**

“toute une série d’actions concrètes. Des programmes, mesures et initiatives seront suggérés et passeront éventuellement par différentes étapes”.

“Des mesures de mise en oeuvre s’accompagneront de critères définissant les performances et objectifs à atteindre, permettant ainsi d’évaluer les impacts... et de surveiller le niveau réel de mise en oeuvre”. L’expérience en matière de planification stratégique au niveau métropolitain semble suggérer qu’une telle précision ne pourra être atteinte que très difficilement et qu’il est surtout important de déterminer l’esprit et l’intention d’une stratégie ainsi que le sens général des politiques et programmes sectoriels qui viennent l’épauler.

A l’intérieur de cette présentation générale de la forme et du fond de la PDSE, il semblerait qu’un certain nombre de sujets spécifiques d’intérêt commun vont être abordés, dans la mesure où ils affectent chaque région et zone métropolitaines. Il s’agit entre autres des sujets suivants :

- diminution de l’attraction excessive de certaines zones
- répartition plus large de la croissance
- décongestion
  
- maintenance et encouragement de certains fonctions urbaines clés
- changement d’implantation pour certaines fonctions
  
- exode des habitants des quartiers riches en période de crise
- installations urbaines insuffisantes
  
- “régénération” de l’économie des vieilles zones industrielles
- diversification économique
  
- amélioration de l’image de marque de la ville et de son paysage urbain
- élimination des zones abandonnées
- mesures pour empêcher un développement urbain tentaculaire
  
- amélioration de l’accès aux zones les moins bien servies (“parité de l’accès”)
- impacts des nouvelles infrastructures routières en ce qui concerne le transport public
- réalisation de liaisons manquantes pour le transport (routes, voies ferrées, voies maritimes et terminaux polyvalents)
- détournement du trafic longue distance en faveur du transport par voies ferrées, fluviales ou maritimes
- Interconnexions modales
- les portes européennes et leur avenir
  
- fragmentation des espaces verts et des zones naturelles
- relations entre les gros écosystèmes, les zones sensibles et les “couloirs écologiques”



**2b — LA PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT SPATIAL EUROPEENNE (PDSE)**

- gestion des bassins de captage des eaux
- diminution des dégradations terrestres (décharges, agriculture surintensive, extractions minières, etc.)
- réduction du trafic routier et des émissions industrielles
- gestion des déchets ("zéro déchets")
- extensification de l'agriculture (réforme de la politique agricole commune)
  
- dégradation du patrimoine culturel historique
- qualité de l'environnement des constructions récentes

Outre tous ces sujets, la Commission souhaite clairement refléter les principes de la subsidiarité et faire en sorte que la PDSE ne s'intéresse qu'aux problèmes dont l'importance est reconnue au niveau européen. De ce fait, elle accorde une importance toute particulière aux problèmes au niveau des frontières, par exemple, dans la région du Bénélux où certains rapports interurbains sont affectés par des frontières nationales.

Le concept des "zones d'actions européennes pour un développement spatial intégré" est mentionné. "Cette idée consiste à entreprendre des projets pilotes de développement spatial européen, en renforçant les structures administratives modernes et en créant des plans généraux". "Cela... devrait promouvoir des stratégies qui pourront servir d'exemples d'intégration horizontale (entre les secteurs politiques) et verticale (entre les niveaux hiérarchiques)". Il semblerait que METREX puisse promouvoir une telle initiative, directement ou par le biais d'un programme de l'EU comme, par exemple, RECITE II, OUVERTURE ou INTERREG.

**CONCLUSION**

Nous sommes certains que la procédure de PDSE va jouer un rôle immédiat et continu très important au niveau des régions et zones métropolitaines et que la Commission envisage de longues périodes de consultation auxquelles METREX pourra participer. La conférence de Nice offrira une plate-forme idéale à la Commission et l'opportunité d'organiser des débats très larges. Il reste cependant à savoir dans quelle mesure la PDSE va traiter les nombreux problèmes très diversifiés de planification spatiale stratégique qui sont cependant liés les uns aux autres et qui existent au niveau métropolitain. Il semblerait qu'il va y avoir des évaluations et des points de vue politiques portant sur toutes les régions et zones métropolitaines représentées par METREX et il sera intéressant de voir si ces éléments reflètent l'opinion des membres. Il y a donc clairement possibilité d'établir un dialogue intéressant !

